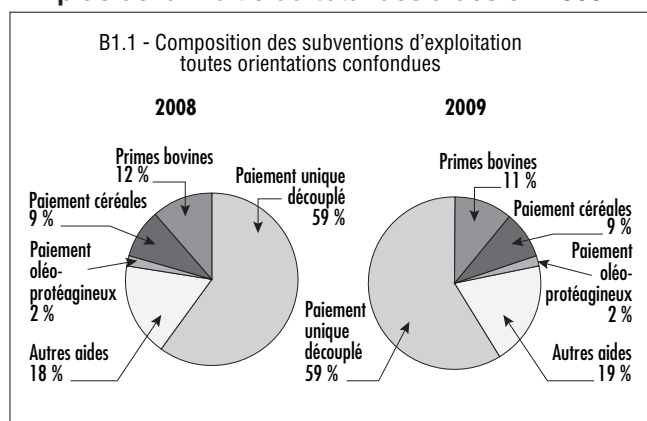


Composition des subventions d'exploitation

En 2009, le montant moyen par exploitation des primes et subventions d'exploitation se monte à 29 300 euros, sans changement par rapport à 2008. La prime unique (« DPU ») atteint 17 300 euros, soit 59 % du total des subventions d'exploitation. Une partie des aides est

consacrée aux productions végétales (4 000 euros) et plus particulièrement aux céréales et plantes industrielles (3 300 euros). Les exploitations perçoivent en moyenne 3 800 euros pour le secteur animal, soit une baisse de 4 % par rapport à 2008.

La prime unique représente plus de la moitié du total des aides en 2009



Source : RICA 2008 et 2009

Primes PAC

La politique agricole commune (PAC), profondément réformée en 1992 et 1993, avec la réduction des prix de soutien, l'obligation de mettre en jachères une partie des terres et l'instauration d'une série d'aides compensatrices aux produits (ou la revalorisation des aides existantes), a été à nouveau réformée en 2003, avec la création du paiement unique découplé. La France a choisi d'attendre 2006 pour mettre en œuvre le nouveau système de façon complète. Toutes exploitations confondues, la prime unique représente plus de la moitié du total des aides. Certaines aides sont maintenues, soit de façon pratiquement inchangée (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes), soit avec des taux unitaires modifiés (paiement à la surface pour les grandes cultures, prime à l'abatage des bovins, prime à la brebis). D'autres sont supprimées (prime spéciale aux bovins mâles, aide directe laitière, etc.). En 2009 les DPU jachère sont supprimés.

B1.2 - Détail des subventions d'exploitation en 2009

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins élevage et viande	Ovins, autres herbivores	Toutes orientations	
					Valeur 2009	Évolution ¹ 09/08 %
PAIEMENT UNIQUE DÉCOUPLÉ (« DPU »)	31,2	17,4	12,2	8,7	17,3	- 1
SECTEUR ANIMAL	1,1	1,5	14,9	7,3	3,8	- 4
Bovins	1,0	1,1	14,3	1,8	3,2	- 4
Prime à la vache allaitante	0,8	0,4	12,8	1,7	2,7	- 3
Autres primes bovins	0,1	0,7	1,4	0,2	0,5	- 7
Primes à l'abatage	0,1	0,6	1,1	0,1	0,4	- 11
Ovins et caprins (prime à la brebis et à la chèvre)	0,1	0,0	0,1	4,4	0,3	- 2
Autres aides secteur animal	0,1	0,4	0,5	1,1	0,3	- 10
SECTEUR VÉGÉTAL	8,8	1,9	0,7	0,7	4,0	- 1
Céréales et plantes industrielles	8,1	1,8	0,7	0,7	3,3	- 1
Aides aux jachères	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	+ 345
Paiement compensatoire aux céréales (y compris blé dur)	5,8	1,8	0,7	0,6	2,6	- 6
Paiement compensatoire aux oléagineux	1,5	ε	ε	ε	0,5	+ 10
Paiement compensatoire aux protéagineux	0,3	ε	ε	ε	0,1	+ 8
Autres aides plantes industrielles	0,1	ε	ε	ε	0,0	- 15
Vin	0,1	ε	ε	ε	0,1	- 6
Fruits et légumes	0,2	ε	ε	ε	0,3	- 10
Autres aides secteur végétal	0,5	0,1	0,0	ε	0,3	+ 13
AUTRES	1,6	5,3	8,8	11,4	4,2	+ 17
Handicap géographique	0,2	2,6	4,0	6,6	1,6	+ 2
Accident climatique	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	+ 46
Aides agri-environnementales	0,4	1,7	3,8	3,3	1,3	+ 0
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE)	0,0	1,1	3,0	2,7	0,8	- 0
Autres aides	0,6	0,7	0,7	1,1	0,8	+ 48
Montant supplémentaire de l'aide PAC	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	+ 4
TOTAL DES PRIMES ET SUBVENTIONS	42,6	26,1	36,6	28,1	29,3	+ 0

1. Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice de prix du PIB (voir annexe 2).

Source : RICA 2008 et 2009

Répartition par orientation et par région

Le niveau moyen de subventions par exploitation, globalement stable¹ depuis le début de la décennie, se monte à 29 300 euros en 2009. Chaque année, les exploitations spécialisées en grandes cultures et en bovins mixtes reçoivent en moyenne plus de 40 000 euros de subventions d'exploitation tandis

qu'elles s'élèvent à moins de 7 000 euros en vins d'appellation d'origine, autre viticulture et maraîchage-horticulture. Pour cette dernière orientation, on observe toutefois depuis quelques années une progression régulière des subventions d'exploitation, avec l'instauration progressive du régime de paiement unique. L'augmentation forte des subventions d'exploitation pour les vins d'appellation s'explique notamment par l'entrée en vigueur de la nouvelle OCM.

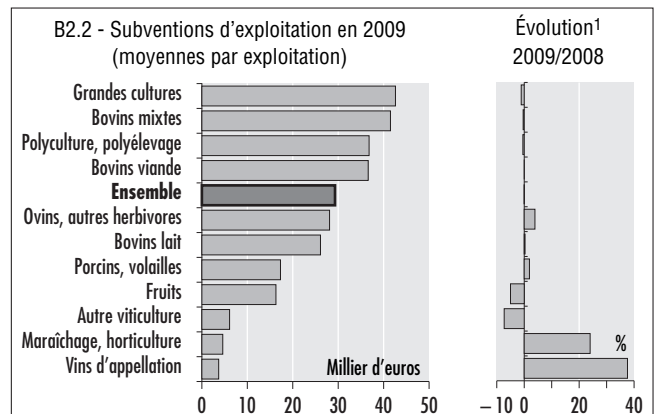
B2.1 - Subventions d'exploitation en 2009

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

Orientation	2009	Évolution ¹ 09/08 %
Grandes cultures	42,6	- 1,1
Maraîchage, horticulture	4,6	+ 24,0
Vins d'appellation d'origine	3,7	+ 37,6
Autre viticulture	6,1	- 7,3
Fruits	16,3	- 5,0
Bovins lait	26,1	+ 0,3
Bovins viande	36,6	+ 0,0
Bovins mixtes	41,5	- 0,4
Ovins, autres herbivores	28,1	+ 3,9
Porcins, volailles	17,3	+ 1,9
Polyculture, polyélevage	36,8	- 0,5
Ensemble	29,3	+ 0,0

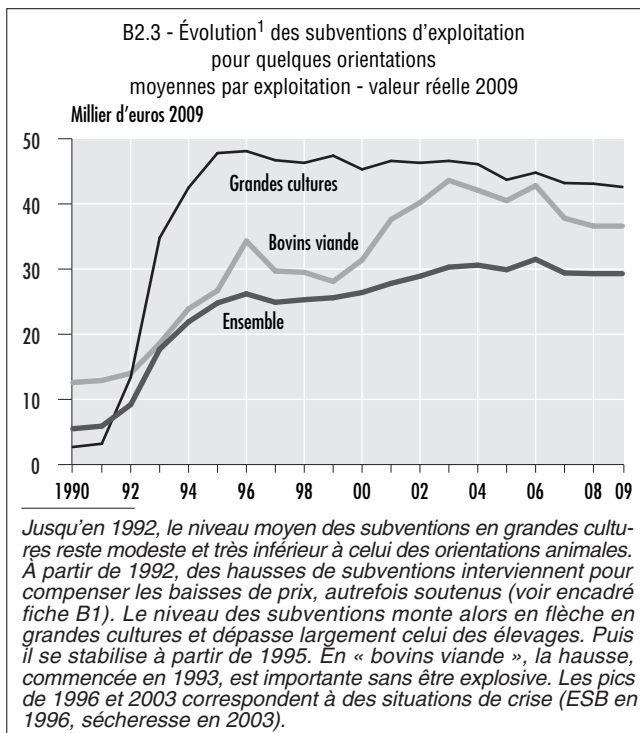
Source : RICA 2008 et 2009

Stabilité des subventions pour l'ensemble des exploitations en 2009



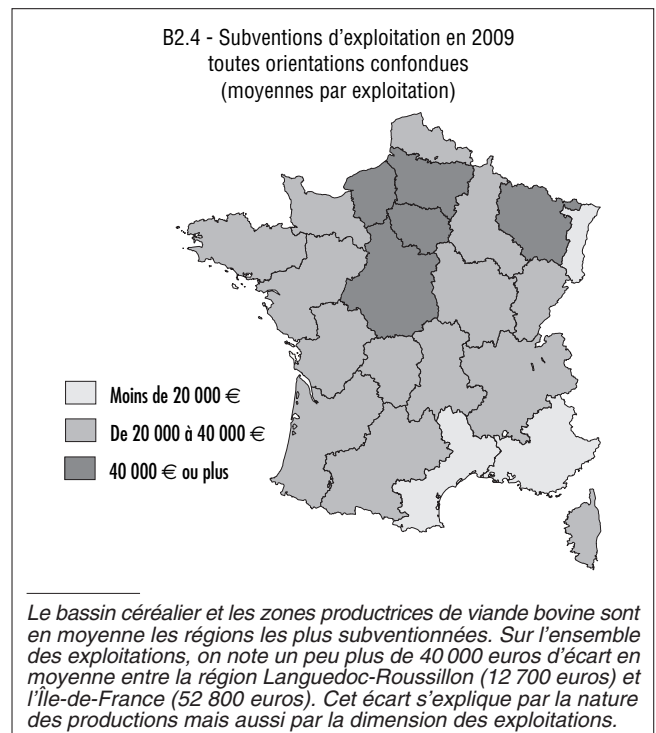
Source : RICA 2008 et 2009

Le montant des subventions d'exploitation reste en retrait pour les éleveurs de bovins viande par rapport aux grandes cultures, mais supérieur à la moyenne nationale



Source : RICA

En Île-de-France et en Picardie, le montant moyen des subventions dépasse 50 000 euros



Source : RICA 2009

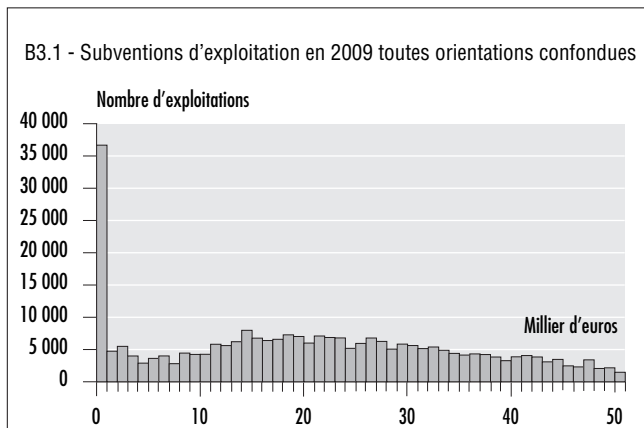
1. Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle à l'aide de l'indice de prix du PIB (voir annexe 2).

Les dispersions

Le montant moyen des subventions perçues n'illustre qu'imparfaitement la situation des exploitations vis-à-vis de l'attribution des aides et autres primes. Toutes orientations confondues, 30 000 exploitations, soit 9 % du total, ne perçoivent aucune subvention. La situation n'est guère différente pour les quelque 6 700 exploitations qui bénéficient d'aides d'un montant inférieur à 1 000 euros. Au total, la proportion des exploitations pour lesquelles les subventions sont nulles ou négligeables se monte à 11 %. À l'inverse, 51 300 exploitations, soit 16 % de l'effectif perçoivent des aides d'un montant supérieur à 50 000 euros. Toutes orientations confondues, 20 % des exploitations se partagent 48 % du total des aides, tandis que les 52 % restants sont répartis sur 80 % des exploitations.

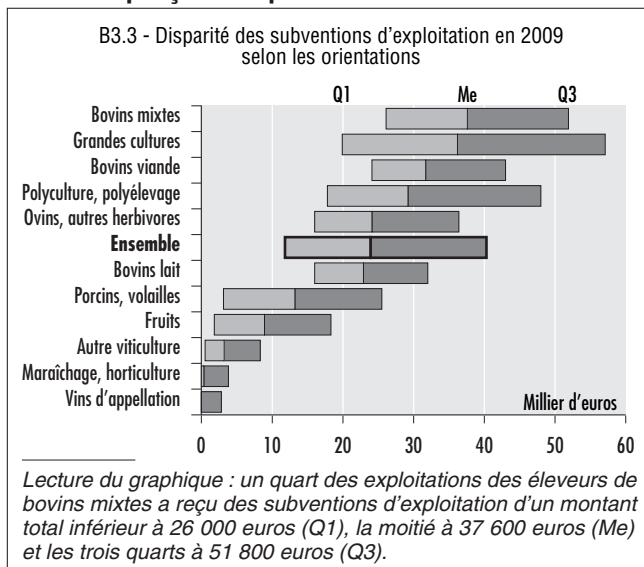
De fortes disparités du montant des subventions d'exploitation sont notamment observées en bovins mixtes, en polyculture-polyélevage et en grandes cultures. Dans cette dernière orientation, un quart des exploitations perçoivent moins de 20 000 euros de subventions d'exploitation tandis que ces dernières dépassent 57 000 euros pour le quart qui en reçoit le plus. La répartition des subventions est fortement corrélée à la dimension économique des exploitations : 48 % des exploitations de grande dimension reçoivent au moins 50 000 euros ; de tels montants ne se rencontrent jamais dans les petites exploitations. Toutefois, une proportion non négligeable (11 %) de grandes exploitations ne perçoit aucune aide.

30 000 exploitations ne perçoivent aucune subvention



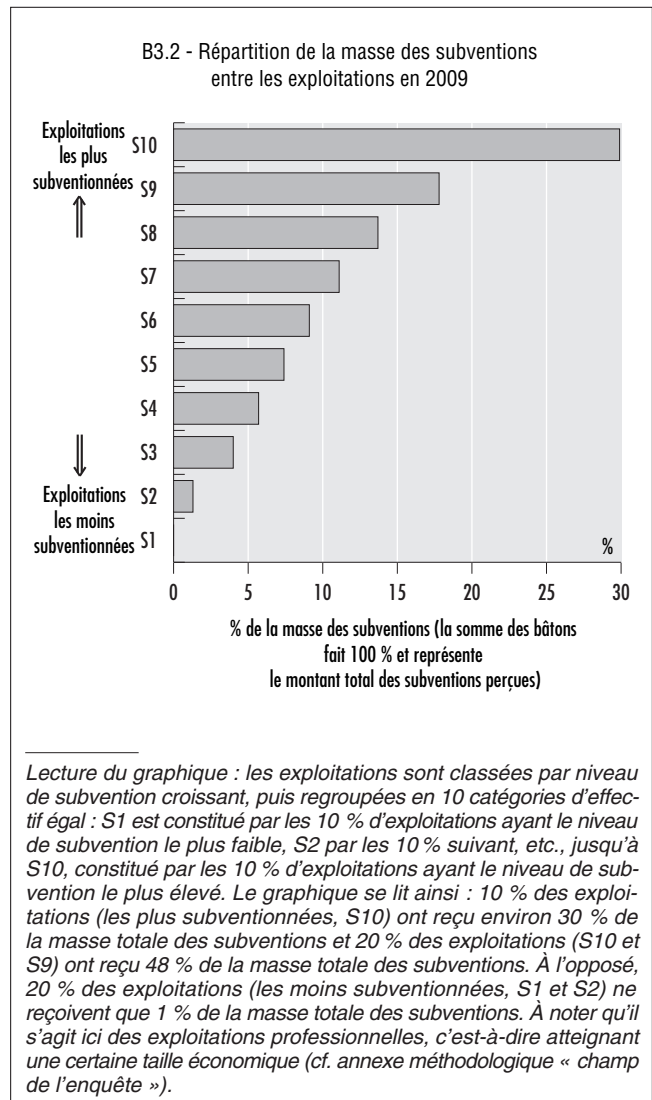
Source : RICA 2009

Un quart des exploitations en grandes cultures perçoivent plus de 57 000 euros



Source : RICA 2009

20 % des exploitations professionnelles se partagent 48 % des subventions

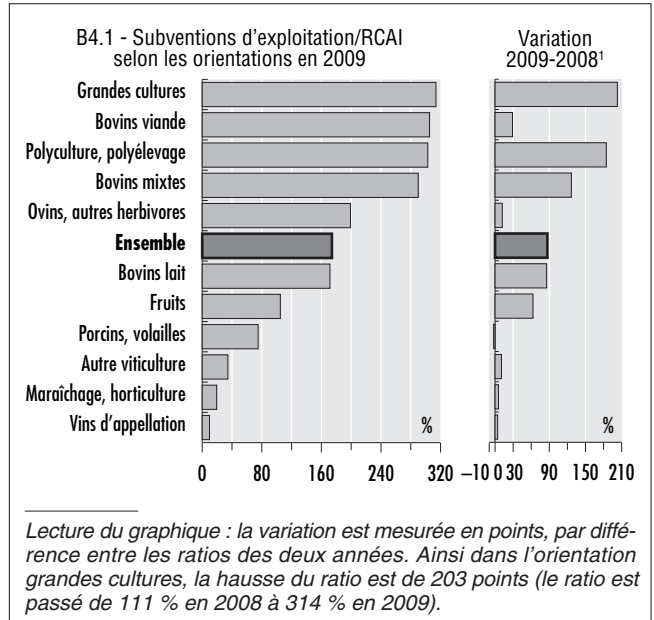


Source : RICA 2009

Ratios divers par orientation et par classe de dimension

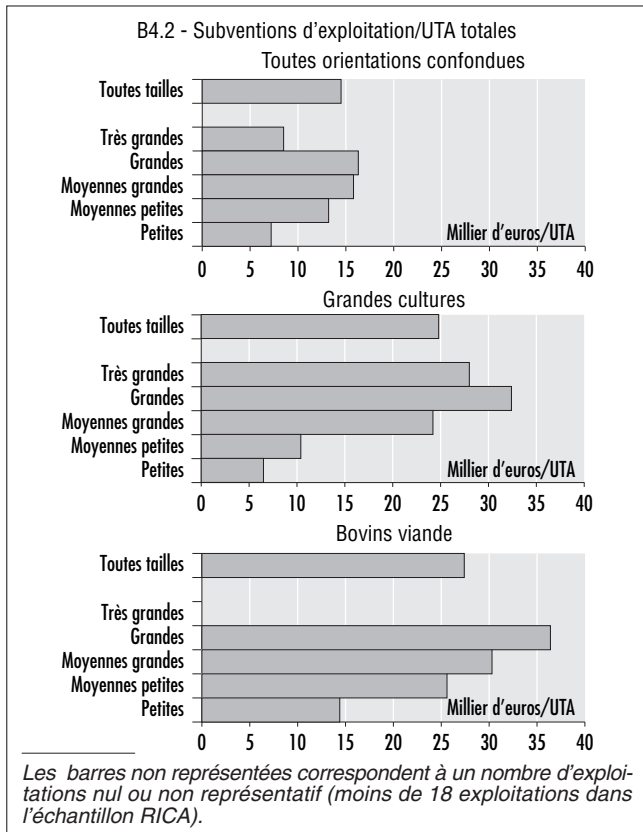
Avec la baisse de la valeur de la production observée en 2009, les subventions d'exploitation concourent encore plus largement que les années précédentes à la formation du revenu des agriculteurs. Dans la plupart des orientations, le montant moyen des subventions d'exploitation versées dépasse largement le résultat courant avant impôts moyens : sans ces subventions, le revenu serait donc négatif. C'est le cas en particulier en grandes cultures, en polyculture-polyélevage et bovins viande avec des subventions d'exploitation en moyenne trois fois supérieures au résultat courant avant impôts. À l'inverse, le résultat courant avant impôts reste relativement peu dépendant des subventions d'exploitation en viticulture d'appellation, en maraîchage et en horticulture. Les subventions d'exploitation peuvent aussi être étudiées selon la dimension économique de l'exploitation. En grandes cultures et en bovins viande, plus l'exploitation est grande et plus le ratio subventions perçues par unité de travail est élevé, à l'exception des très grandes exploitations où la tendance s'inverse. Le ratio « subventions d'exploitation/taille économique » tend cependant à décroître lorsque la dimension économique augmente. À dimension économique égale, les élevages d'herbivores perçoivent plus de subventions que les grandes cultures.

Dans six orientations, les subventions d'exploitation sont supérieures au RCAI



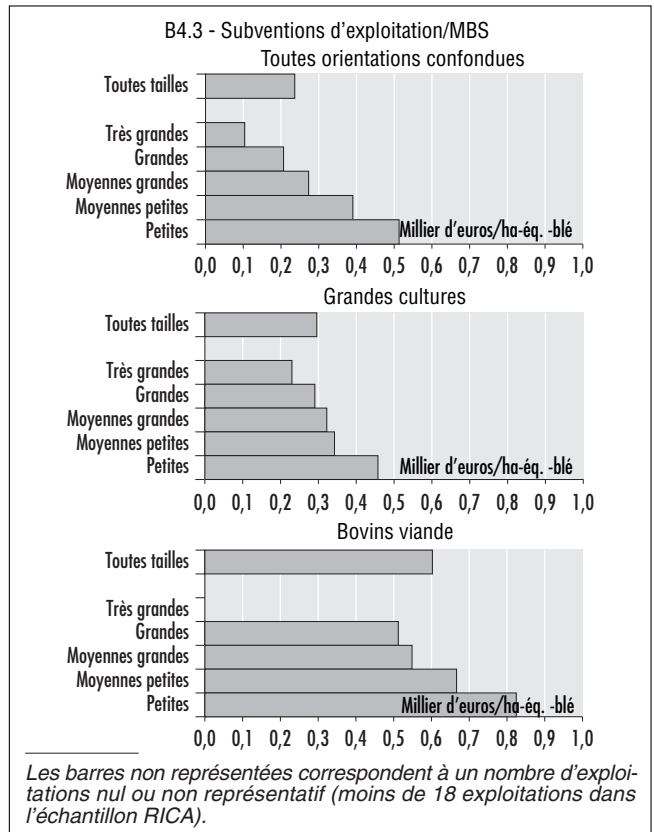
1. Les variations des ratios sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en points. Source : RICA 2008 et 2009

Les grosses structures tendent à toucher davantage de subventions par UTA (unité-travail/année)



Source : RICA 2009

À taille équivalente, plus de subventions par unité de taille en bovins viande qu'en grandes cultures



Source : RICA 2009